

Droits d'auteur, droits voisins et protection de l'oeuvre musicale

Du 07 au 08 décembre 2022

14 heures - 2 jours

9h30 > 13h00 et 14h00 > 17h30

350 € / stagiaire - Formation éligible au CPF

À Trempo - 6 bd Léon Bureau 44200 NANTES

Contact : Tél : 02 40 46 66 33 - sandrine@trempo.com - www.trempo.com

Public / Prérequis

Musicien-ne, artiste auteur-riche, compositeur-riche, porteur-euse de projets, tourneur-euse, développeur-euse d'artistes, administrateur-riche.

Aptitudes

Capacité d'écoute, d'analyse et de travail en groupe.

Objectifs

- Définir le droit d'auteur et les droits voisins : conditions de la protection, contenu des droits.
- Identifier les étapes de facturation des droits de l'auteur, sa protection sociale, sa fiscalité.
- Réaliser les contrats d'exploitation : dispositions générales (forme, étendue, rémunération).
- Identifier les organismes de gestion collective, les conventions internationales et le système du copyright.

Méthodes

Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'exercices pratiques et de mises en situation.

Modalités d'évaluation

Questionnaire à choix multiples.

Compétences

À l'issue de la formation le-la stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les modes de protection et de rémunération d'une oeuvre musicale.

Intervenante

Émile LE THOËR : avocate industries créatives et culturelles.

Informations complémentaires

Ce module de formation fait partie du parcours de formation intitulé « Concevoir et développer des projets artistiques musicaux dans le secteur des musiques actuelles » (bloc de compétences 1 du titre de Musicien·ne des Musiques Actuelles).

Accessibilité

L'ensemble de nos locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres types de handicap (sensoriel, psychique, déficience intellectuelle ou cognitive) un entretien préalable sera réalisé avec le référent handicap de Trempo afin de vérifier l'adéquation entre le handicap et le projet de formation.

Contact du référent handicap : wilfrid@trempo.com